# Charles NANCEL-PENARD

## Etat-civil

Né(e) le/en 1er août 1906 à Boutiers-Saint-Trojan (16)

Profession en 1940 : Médecin
Domicile en 1940 : Pessac

## Résistance

Lieux d'action : Gironde
Organisation de Résistance : PCF

## Arrestation et détention

Date d'arrestation : 22/11/1940
Lieu de détention : Bordeaux, Mérignac

## Fusillé ou exécuté

Date d'exécution : 24-oct-41
Lieu d'exécution : Mérignac

## Commentaires

Fils d’un avoué à la Cour, Charles voit le jour le 1er août 1906 à Boutiers-Saint-Trojan (Charente). Il fait ses études de médecine à Bordeaux tout en pratiquant avec ferveur l’aviron : il devient champion de France simple messieurs d’aviron. Il devient docteur en médecine le 23 octobre 1935 et il se voit attribuer le poste de médecin au sanatorium Xavier - Arnozan à Pessac (Gironde) où il mène des recherches sur les causes de la tuberculose. Étant en contact avec des militants ouvriers, il adhère au Parti communiste, quitte le sanatorium et s’engage auprès des républicains espagnols de février à octobre 1938. Il organise un hôpital de campagne à l’arrière du front. À son retour en France, il ne peut reprendre son poste à l’hôpital, il installe alors un cabinet à son domicile. Mobilisé en septembre 1939, il est affecté, en tant que médecin auxiliaire, au 3ème bataillon du 218ème Régiment d’infanterie à Bayonne (Basses-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques). Au su de ses opinions politiques, les autorités militaires le mutent dans l’extrême sud marocain d’où il ne revient qu’après l’Armistice. De retour à Pessac, il s’engage aux côtés de dirigeants du PCF dans la lutte clandestine. Son domicile est perquisitionné le 9 mai 1940 en vain. Mais, lors d’une seconde perquisition, le 22 novembre suivant, la police découvre un stencil supposé avoir servi à l’édition de journaux. Charles est arrêté et incarcéré au quai de Bacalan à Bordeaux. Son épouse, Marie Jeanne Marsan, une ouvrière qu’il a épousée en janvier 1939 à Caudéran (Gironde), entreprend des démarches pour le faire libérer. Malgré le soutien de ses anciens chefs militaires et des membres du corps médical, il reste interné. Enfermé e juin 1941 dans un baraquement spécial du camp de Mérignac, réservé à vingt « otages », il organise une grève de la faim pendant dix jours. À l’issue de cette action, les détenus de la « baraque des otages » obtiennent le droit de circuler dans le camp durant la journée. Dans la nuit du 23 au 24 octobre 1941, le préfet vient lui demander de renier ses convictions pour avoir la vie sauve. Charles refuse. Il est le numéro 6 sur la liste des fusillés. Il est exécuté le 24 octobre 1941 au camp de Souge avec 49 autres otages en représailles à l’attentat du 21 octobre 1941 à Bordeaux et qui coûta la vie au commandant Hans Reimers. Il refuse d’avoir les yeux bandés et fait chanter La Marseillaise à ses camarades. La mention « Mort pour la France » lui est attribuée , à la demande de son épouse, fin février 1945 au titre de victime civile.

Auteurs : Maëlle Estrade, Emma Gaud, 1ère Bac Pro MFR La Péruse (16)

## Décorations et récompenses

- Médaille de la Résistance française

## Sources et bibliographie utilisées

SHD-Caen 21P 381676; les 256 de Souge, op. cit., Comité du souvenir des fusillés de Souge.